Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-213500929-20260922-012026_22092026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CUGUEN

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Cuguen, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GUERCHE, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Quorum atteint : 8

Nombre de votants : 15

PRESENTS : Mme Sandrine GUERCHE, M. Anthony FÉVRIER, Mme Mireille DURIEZ, M. Christophe GANCHE, Mme Marion MICHELIN, Mme Danielle GONET, M. Damien GUEDE, Mme Juliette GASSELIN, M. Nicolas DUMANS, Mme Anne LEPORT, M. Emilien WOISARD, Mme Flavie FOSSET, Mme Laura LEMENANT, M. Louny POGNOT (a quitté la séance au point 4), M. Steven GERNIGON

ABSENT EXCUSE : Mme Juliette GASSELIN

POUVOIRS : Mme Juliette GASSELIN a donné pouvoir à Mme Anne LEPORT, M. Louny POGNOT a donné pouvoir à M. Anthony FEVRIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marion MICHELIN

01.2026-22/09/2026
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/07/2026

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 21 juillet 2026. Des élus se sont interrogés sur une erreur de calcul du temps de travail qui est apparue lors de la formalisation du PV. Mme le Maire a donc décidé de suspendre la décision pour une ré-étude au conseil du 22 septembre. Elle soumet le procès-verbal au vote.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 21 juillet 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

LE MAIRE,
Sandrine GUERCHE

